

Syctom mag ²⁹

www.syctom-paris.fr

Le magazine du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne



02 actualités

Ivry-Paris XIII :
une nouvelle étape
de la concertation



06 décryptage

Valoriser
les personnes
autant que
les vêtements



08 bonnes
pratiques

Le compostage
en cœur de ville,
c'est possible

04 dossier

INCINÉRATION Biosurveillance : la sentinelle végétale

⇒ 7 minutes pour convaincre de réduire, trier, recycler les déchets

Disponible à partir de septembre prochain, un support pédagogique vient compléter les outils d'information et de sensibilisation à la prévention et au recyclage des déchets développés par le SYCTOM pour ses communes adhérentes. Conçu à l'attention du grand public, ce film permet d'avoir une vision globale de la chaîne du recyclage - du geste de tri effectué par l'habitant jusqu'au recyclage des matériaux par les industriels en passant par les centres de tri du SYCTOM - et de mieux comprendre le rôle de chaque acteur. Il montre notamment les machines qui séparent les différentes matières, ou encore des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés. Il explique aussi les notions d'évitement, d'éco-conception et de consommation raisonnée.

⇒ Les prochaines réunions

- Comité des partenaires de la concertation Ivry-Paris XIII : 23 septembre 2010
- Comité syndical du SYCTOM : 20 octobre 2010
- Comité de pilotage pour le plan de prévention des déchets : 28 septembre 2010

Ivry-Paris XIII : 2^{ème} étape de la concertation sous l'égide d'un garant

Lors du comité syndical du 12 mai 2010, les élus du SYCTOM ont fixé à l'unanimité les modalités de la poursuite du projet de centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII. Si le principe de transformation de l'unité actuelle d'incinération des ordures ménagères sur le site a fait consensus lors du débat public organisé au dernier trimestre 2009, le projet reste à finaliser sur plusieurs points.

Le projet de transformation du centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII est mené dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets fixée par la directive déchets du 19 novembre 2008 et dans la loi dite « Grenelle 1 » du 5 août 2009. Il est également cohérent avec les objectifs du PREDMA et anticipe les dispositions de la loi « Grenelle 2 ».



Priorité à la prévention

« La réduction des déchets à traiter est la priorité stratégique du SYCTOM. Elle témoigne de notre engagement en faveur de la ville durable » affirme François Dagnaud, Président du SYCTOM. « Cette année, le Syndicat élabore son deuxième plan de prévention,

pour la période 2010-2014. Nous avons choisi de le faire avec l'ensemble des acteurs concernés. Le travail que nous menons dans ce cadre avec nos communes adhérentes, les associations, les institutions, les éco-organismes et nos partenaires économiques viendra alimenter la concertation pour élaborer le programme détaillé du projet, tout comme les résultats d'études qui ont été lancées - sur le gisement et la gestion des déchets organiques sur le périmètre du SYCTOM et sur les facteurs socio-économiques de l'évolution des tonnages par exemple. »

Un projet évolutif

Le Président du Syndicat confirme également son engagement en faveur du principe de réversibilité dans la conduite du projet. « Durant toute sa durée de vie, le futur centre Ivry-Paris XIII doit pouvoir être adapté à l'évolution des gisements de déchets, ainsi qu'aux évolutions technologiques et réglementaires, précise-t-il. Notre mission de service public prend tout son sens dans la construction d'une écologie urbaine. Notre syndicat intercommunal apporte la garantie de la maîtrise publique de la conception, de la réalisation et de l'exploitation. En outre, notre projet s'inscrit pleinement dans la démarche de solidarité territoriale à l'échelle de l'agglomération parisienne. »

Un garant de la concertation

Tous les partenaires seront associés à l'information et au contrôle du fonctionnement du centre. La préparation du programme détaillé de l'opération s'effectuera sous l'égide d'un garant, dans le cadre du Comité des partenaires de la concertation. Réuni le 14 avril dernier, celui-ci a désigné Pierre-Yves Guilhèneuf parmi les trois personnes pressenties pour remplir cette fonction : ingénieur agro-économiste et médiateur, il exerce une activité de consultant et de formateur et est engagé dans plusieurs projets de recherche dans le domaine du dialogue territorial.

Planning de travail 2010-2015 du Comité des partenaires

Mai 2010 - mars 2011

Préparation du programme détaillé de l'opération autour de 3 thématiques :

- ▶ adaptabilité des capacités de traitement à l'évolution des gisements,
- ▶ intégration architecturale et paysagère du centre,
- ▶ suivi et surveillance des installations.

Avril 2011 - mi 2013

Élaboration de la charte de qualité environnementale.

Mi-2013 - 2015

Préparation de l'enquête publique sur la base du projet retenu par le SYCTOM.

Le point sur le Grenelle 2

Adopté le 29 juin dernier par l'Assemblée nationale, la loi « Engagement national pour l'environnement » dite « Grenelle 2 » comporte les dispositions d'application du « Grenelle 1 ». Le SYCTOM Mag dresse les principaux points relatifs aux déchets votés par l'Assemblée.

Plans départementaux* d'élimination des déchets ménagers

- ▶ Limitation du stockage et de l'incinération à 60 % du volume de déchets produits sur le territoire.
- ▶ Priorité donnée à la voie fluviale ou ferrée pour le transport des déchets.
- ▶ Définition au plus tard le 1^{er} janvier 2012 d'un programme local de prévention des déchets ménagers par les collectivités territoriales.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

- ▶ Modulation des contributions financières des producteurs aux éco-organismes en fonction de la prise en compte, lors



de la conception du produit, de son impact sur l'environnement en fin de vie, notamment de sa recyclabilité et de l'utilisation de matériaux recyclés.

- ▶ Publication d'un rapport gouvernemental sur l'élargissement des filières REP d'ici le 1^{er} janvier 2012.
- ▶ Officialisation en 2011 de la filière REP des pneus, qui fonctionne depuis 2003.

Redevance incitative

- ▶ Possibilité pour les collectivités publiques compétentes en matière de déchets d'instaurer à titre expérimental et pendant une durée de trois ans, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) composée d'une part

variable, calculée en fonction du poids ou du volume des déchets.

Consignes de tri et signalétique

- ▶ Définition d'un dispositif harmonisé de consignes de tri sur les emballages ménagers avant le 1^{er} janvier 2011, pour une mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2015.
- ▶ Marquage par une signalétique des produits recyclables relevant d'une consigne de tri avant le 1^{er} janvier 2012.
- ▶ Consigne des fûts de bière, d'eaux ou des boissons sans alcool, destinés aux cafés, hôtels et restaurants à compter du 1^{er} janvier 2012.
- ▶ Mise en place d'une collecte sélective des déchets dans les établissements de restauration rapide.

Points de reprise

- ▶ Aménagement d'un point de reprise des emballages dans les magasins de plus de 2.500 m², avant le 1^{er} juillet 2011.
- ▶ À défaut d'un dispositif de collecte à proximité, reprise par les pharmacies et les laboratoires de biologie des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants rapportés par les patients.

Recyclage

- ▶ Impression des livres scolaires à partir de papier recyclé ou issu de forêts gérées de façon durable à compter du 1^{er} janvier 2011.
- ▶ À compter du 1^{er} janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.



2,6 tonnes de D3E récupérées à La Défense

Afin de favoriser le réemploi, le SYELOM a mené début mai une opération de collecte exceptionnelle de D3E en partenariat avec ERP Recycling, l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. En 3 jours, près de 400 particuliers ont rapporté leurs appareils, petit électroménager pour l'essentiel, au pied de la Grande Arche. La moitié des appareils ont été récupérés par la ressourcerie Aptima et Ecodai (matériel informatique) en vue d'être réparés et revendus à petits prix. L'autre moitié partant dans la filière de démantèlement et de recyclage. Une opération similaire a été menée pour récupérer les D3E des entreprises de La Défense.

Pourquoi produit-on moins de déchets ménagers ?

Le SYCTOM a lancé une étude socio-économique pour identifier finement les facteurs de la baisse des tonnages de déchets ménagers collectés sur son territoire. Les résultats sont attendus en septembre prochain.

À Paris XV, les équipements de tri ont commencé à être installés pour une mise en service opérationnelle en fin d'année.

BAROMÈTRE

Dans leur majorité, les Franciliens sont satisfaits du traitement des déchets

Satisfaits du traitement des déchets	56%
Constatent une amélioration dans les 4-5 dernières années :	27%
Constatent une détérioration :	11%
Font une priorité du traitement des déchets :	10%

Selon l'enquête menée par BVA-Institut en mars 2010 sur les attentes de la population en matière d'équipements publics, Cadre de vie et propreté et Protection de l'environnement figurent en 6^e et 7^e places dans les préoccupations des Français, avant l'eau et l'assainissement (11^e). En revanche, la construction ou la rénovation de centres de traitement et de valorisation des déchets figure seulement à la 9^e place dans l'ordre de priorité des projets d'infrastructures - 15 % des personnes interrogées l'estiment prioritaire. Les chiffres figurant ci-dessus concernent la population francilienne, pour laquelle les problématiques environnementales comme la gestion des déchets semblent minoritaires par rapport aux problématiques sociales ou de transport.

* ou régional dans le cas de l'Île-de-France

«La concertation est la seule logique d'amélioration globale de la gestion des déchets»,

Catherine Boux,
Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du SYCTOM (DGAEPD).



Auparavant à la tête du service de valorisation et de traitement des déchets de la région Ile-de-France, la nouvelle Directrice générale adjointe envisage la problématique des déchets sous l'angle de leur gestion, d'amont en aval, et de la concertation.

« Même si le SYCTOM a pour activité principale le traitement des déchets ménagers, il est un acteur de la réflexion collective menée en amont sur l'optimisation de la collecte - de la collecte sélective, des performances... - et sur la prévention. Avec nos structures adhérentes, un travail de fond est à poursuivre pour mutualiser les connaissances. C'est la seule façon de parvenir à l'amélioration globale de la gestion des déchets. Nous constituons un cadre fédérateur à l'échelle de l'agglomération parisienne pour échanger sur les projets, les expériences, les outils à développer. Cette logique nous conduit à associer les membres du Syndicat aux études que nous menons - à leur élaboration comme à la restitution des résultats - et à participer aux comités de pilotage qu'elles mettent en place au niveau local. Au-delà de notre cadre institutionnel, nous étendons la concertation à la société civile, notamment pour élaborer notre second plan de prévention. Dans notre esprit, le SYCTOM ne fonctionne pas selon un mode d'information descendante. Il y a une co-construction à mener. La Direction qui m'a été confiée fonctionne bien, avec une équipe d'un haut niveau de compétences. Nous travaillons dans la continuité de ce qui a été entrepris jusqu'ici. »

dossier

INCINÉRATION Biosurveillance : la sentinelle végétale

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, conformément à l'arrêté du 20 septembre 2002, surveille l'impact environnemental de ses unités d'incinération. Pour compléter cette exigence réglementaire, il étudie certains des végétaux poussant à proximité. Cette biosurveillance informe de l'accumulation ou non dans l'écosystème de pollutions en lien notamment avec les activités humaines.

Contrôler l'impact environnemental d'un incinérateur en regardant pousser les plantes... L'idée peut paraître saugrenue car en matière de surveillance, les installations d'élimination des déchets ménagers sont parmi les plus observées de l'Hexagone.



Mousses, lichens et choux frisés aux avant-postes

« Avec la biosurveillance de nos trois centres de valorisation énergétique par incinération, notre objectif est de compléter le contrôle de l'impact environnemental des incinérateurs d'ordures ménagères qui a été renforcé en 2005 », précise Sophie Mauvillain, en charge de la Direction du développement durable qui gère, notamment, les questions relatives aux contrôles des unités d'incinération du Syndicat au niveau environnemental. Alors que les jauges Owen constituent le dispositif

de contrôle réglementaire mis en place par le SYCTOM pour mesurer les taux de dioxines/furanes et de métaux lourds présents dans l'atmosphère (voir encadré), les mousses, lichens et autres choux frisés viennent compléter ce suivi environnemental. Par leur prélèvement et leur analyse, ces bio-indicateurs restituent le niveau de polluants qu'ils ont accumulé durant leur croissance.

« Comme avec les jauges Owen, les campagnes de prélèvement de ces bio-indicateurs ne révèlent pas d'impacts des centres d'incinération du SYCTOM sur leur environnement direct dans le temps », indique Sophie Mauvillain.

Des témoins de la bio-accumulation

C'est par exemple le cas à Isséane. Depuis quatre ans maintenant, le SYCTOM prélève mousses et lichens aux alentours de son unité d'incinération située à Issy-les-Moulineaux. Chaque année, ces bio-indicateurs sont reti-

rés de leur écosystème en quatre points géographiques, toujours les mêmes. De nouveaux points ont été rajoutés en 2009 pour amplifier le suivi qui porte maintenant sur 5 points pour les lichens et 7 pour les mousses. Un des points est suffisamment éloigné pour ne pas être influencé par l'activité d'Isséane. La comparaison d'une année sur l'autre permet d'apprécier l'évolution des dépôts avec l'éloignement



Jauges Owen : l'analyse des retombées au niveau des zones rurale ou urbaine

Les jauges Owen sont des collecteurs d'eaux de pluie en forme d'entonnoir. Du nom de leur inventeur, elles permettent de mesurer le niveau de dioxines/furanes et de métaux lourds contenu dans l'environnement. Une fois par an, des jauges sont installées durant 2 mois aux endroits où les retombées des panaches de fumée sont supposées être les plus importantes et sur des points témoins afin de bien apprécier le degré de pollution à proximité des unités d'incinération (30 points au total autour des trois unités de valorisation énergétique du SYCTOM). L'emplacement des jauges est déterminé par la dispersion des polluants en fonction de la rose des vents. A la vue du référentiel de l'INERIS⁽¹⁾, les analyses des retombées de dioxines dans l'environnement des incinérateurs du SYCTOM ne mettent pas en évidence la présence d'une source d'émission de dioxines.

(1) Institut national de l'environnement industriel et des risques

à l'usine. Le cas d'Isséane est à cet égard particulièrement intéressant dans la mesure où l'année 2007 constitue un « point zéro », c'est-à-dire sans aucune activité d'incinération. Les jauges Owen montrent une diminution globale de la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'environnement depuis 2007. Les prélèvements de mousses et lichens confirment globalement cette réduction depuis le début des campagnes.

Les choux frisés déposés

Autour des unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII, en l'absence d'un point zéro (les suivis ont débuté alors que les deux usines étaient déjà en fonctionnement), l'analyse des résultats se fait par comparaison inter-annuelle et en fonction de l'éloignement à l'usine. L'évolution des dépôts mesurés par les jauges et la biosurveillance avec l'éloignement aux usines ne traduit pas d'impact du fonctionnement de ces installations dans leur voisinage proche. Par ailleurs, la surveillance autour de ces sites met en évidence une diminution de la teneur en dioxines dans l'environnement depuis 2005. Autour de ces centres, il a également été utilisé en 2007 et 2008 des choux frisés qui, après avoir été cultivés en serre pendant 2 mois sur un sol normalisé, ont été expo-

sés pendant 2 mois en 7 points aux environs de chaque centre, près des jauges Owen. Ce suivi a permis de relever des teneurs très en dessous des valeurs limites réglementaires ou recommandées pour la consommation de ce type de produit.

La biosurveillance apporte des informations précieuses sur l'imprégnation, année après année, de l'écosystème aux polluants générés par les activités humaines. Pour les trois prochaines années, le SYCTOM prévoit un budget annuel de 40 000 euros pour faire avancer les connaissances en la matière et confirmer le rôle de cette sentinelle d'un nouveau genre dans la surveillance de ses équipements.

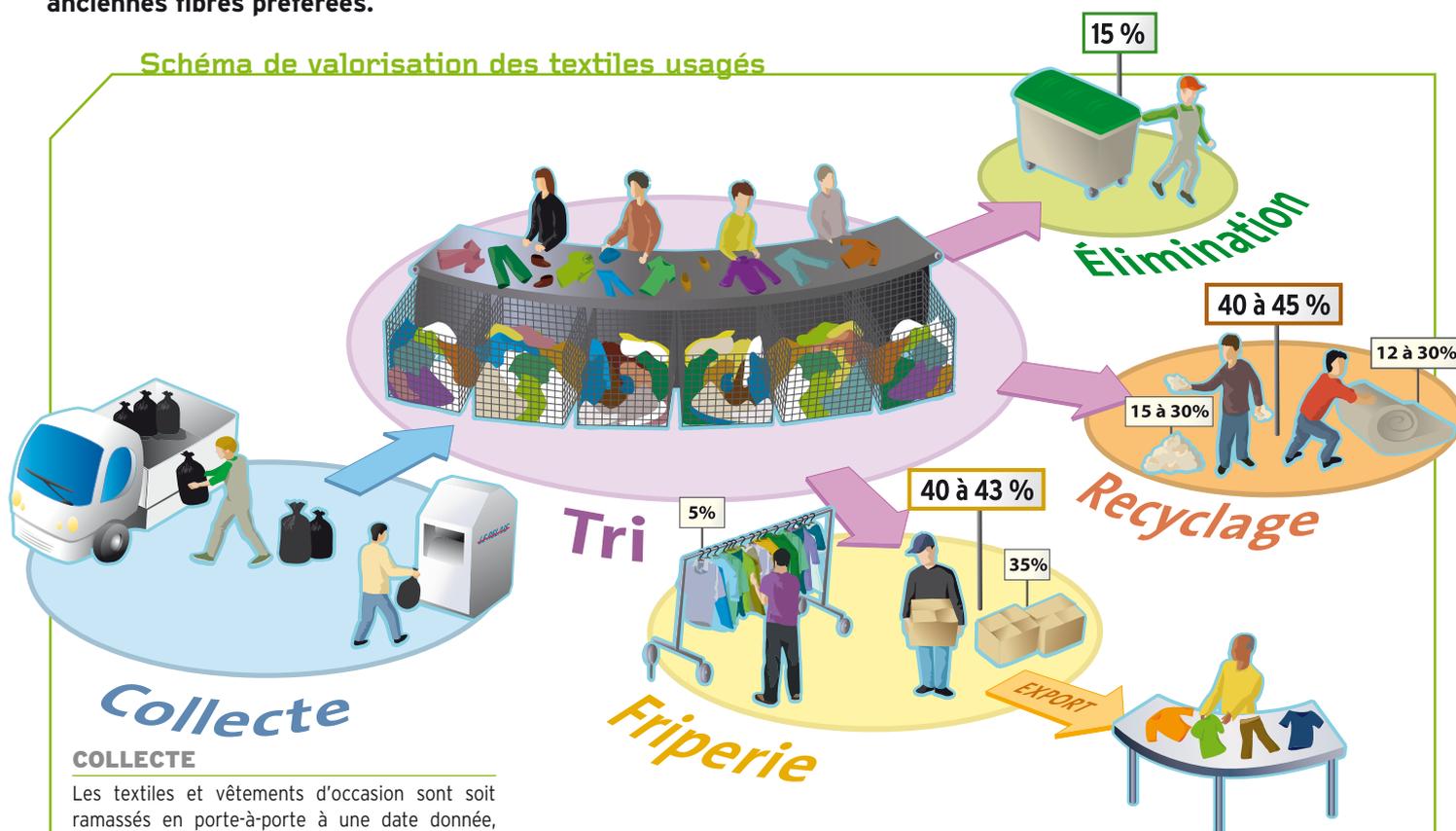


Valoriser les personnes autant que les vêtements

85 % des textiles usagers échapperaient encore au tri sélectif en France. Un pourcentage important lorsque que l'on sait que près de 700 000 tonnes sont potentiellement produites chaque année dans l'Hexagone. Seuls un peu plus de 15 % feraient l'objet d'une collecte spécifique et d'un tri particulier. Autant dire que la filière ne demande qu'à se développer ! En 2009, elle a commencé à se structurer avec la création d'un éco-organisme : Eco-TLC. Ce dernier contribue au développement et au soutien des récupérateurs de vieux vêtements en faisant participer financièrement les producteurs et autres distributeurs à l'effort de valorisation.

L'objectif étant de porter à 50 % le taux de recyclage d'ici quelques années. De son côté, le SYCTOM a établi depuis plusieurs années des relations de partenariat avec deux structures immergées de longue date dans le domaine : Le Relais, membre du réseau Emmaüs, et Ecotextile, entreprise familiale. Toutes deux interviennent sur l'ensemble du territoire et favorisent l'insertion de personnes en difficulté par leur activité de collecte, tri et réemploi de nos anciennes fibres préférées.

Schéma de valorisation des textiles usagés



COLLECTE

Les textiles et vêtements d'occasion sont soit ramassés en porte-à-porte à une date donnée, soit déposés dans des bornes d'apport volontaire ou dans un « Le Relais » et/ou « Vestiaire ».

TRI

Les articles sont triés selon leur état (qualité, état d'usure, propreté...), leur usage (été/hiver) et leur matière (coton, laine, acrylique, polyester...).

FRIPERIE

LES VÊTEMENTS SERVENT UNE SECONDE FOIS

Les articles jugés revendables le sont à petits prix. Par exemple, Le Relais dispose d'un réseau de boutiques (« Ding Fring ») alors qu'Ecotextile privilégie une clientèle de repreneurs professionnels nationaux ou internationaux.

RECYCLAGE

LES TEXTILES ENTAMENT UNE SECONDE VIE

Chiffons

Les vêtements et tissus en coton qui sont trop usés pour être réutilisés sont coupés et vendus à des entreprises industrielles et artisanales comme chiffons d'essuyage (carrosserie, bâtiment, nettoyage...).

Effilochage

Les vêtements en laine, coton, acrylique et polyester qui ne sont pas réutilisables sont effilochés et redeviennent des fibres. Les fibres sont en partie vendues comme matières premières à des fabricants de moquettes, de tapis, de pelotes de laine, etc.

Avec certaines fibres, Le Relais fabrique un isolant thermo-acoustique pour le bâtiment (Métisse®). Constitué à 70 % de coton, 15 % de laine acrylique et 15 % de fibres polyester, ce produit est vendu aux professionnels comme aux particuliers. Utilisable à la place de la laine de verre, il a reçu le trophée innovation de l'Eco-habitat.

ÉLIMINATION

Les articles ni réutilisables du fait de leur état, ni recyclables du fait de leur matière sont envoyés dans des unités de valorisation énergétique ou des centres de stockage de déchets.

INTERVIEW

« Le compost fertilise non seulement le sol, mais aussi le lien social. »

Consultant-formateur en développement durable, Jean-Jacques Fasquel a initié en 2008 la mise en place d'un compost collectif dans la résidence de Paris Habitat où il habite, à Paris dans le 12^e arrondissement. Il a aussi été sollicité depuis par la mairie du 20^e et la Régie Immobilière de la Ville de Paris, à travers sa structure CompoSt'ory*, pour aider les locataires d'un immeuble du 20^e à recycler ensemble leurs épluchures. Il forme par ailleurs des « guidecomposteurs ».

Depuis quand fabrique t-on du compost au 107, rue de Reuilly ?

« Nous avons fêté le premier anniversaire de nos composteurs l'été dernier. Sur les 560 logements que compte la résidence, 50 foyers participent à l'expérimentation. Chacun met ses déchets organiques dans un seau - épluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de pâtes, coquilles d'œufs, papiers, fleurs flânées... - et, 2 fois par semaine en moyenne, vide son seau dans l'un des 4 composteurs installés dans le jardin. En même temps, il faut y ajouter de la matière sèche comme de la sciure de bois ou, si la saison s'y prête, des feuilles sèches. Pour faire du compost, il faut respecter un équilibre entre les matières vertes, molles et humides (déchets de cuisine) qui sont des matières azotées, et les matières sèches, brunes et carbonées (feuilles mortes, brindilles, bois d'élagage broyé, sciure de bois...), selon un rapport de 40/60 environ. Quand le compost arrive à maturité, les participants l'utilisent dans leurs jardinières. On l'a également étendu sur une parcelle destinée à devenir un potager où chacun pourra cultiver son lopin de terre. On voit bien le cycle vertueux de l'économie circulaire où le déchet devient une ressource. Il ne s'agit pas d'amener la campagne à Paris mais de passer à l'acte pour faire quelque chose de nos déchets. »

Quel impact peut avoir le compostage sur la diminution des déchets ?

« Les déchets organiques représentent 30 % du poids de nos poubelles. Si on les recycle, ce sont autant de résidus qui ne sont pas traités dans le circuit habituel. Les déchets de cuisine comportent parfois jusqu'à 90 % d'eau. Quand il est possible de les dégrader biologiquement sur place, il est aberrant de mettre des camions sur les routes pour les collecter, les transporter et ensuite les brûler. On sait transformer les déchets organiques en compost depuis la nuit des temps. Le défi, c'est de le faire en milieu urbain dense. Mais Paris ne manque pas de bouts de jardin. »

Combien de temps faut-il pour produire du compost ?

« Il faut compter 8 à 10 mois pour avoir du compost mûr. C'est une décomposition maîtrisée des déchets organiques par des micro-organismes : des bactéries, des champignons, puis, qui viennent du sol, des invertébrés comme les vers de terre. Dans la nature, cela prendrait 2 à 3 ans. Nous accélérons le processus en veillant à optimiser l'oxygène, l'humidité et l'équilibre des matières azotées et carbonées. Chacun s'est engagé par exemple à aérer régulièrement le mélange. De temps à autre, on donne un grand



coup de fourche. Quand le compost est mûr, il a une bonne odeur de terre et de forêt.»

Le compostage en habitat collectif ne pose t-il pas des problèmes d'odeur ou de risque sanitaire ?

« Si le processus est conduit dans les règles de l'art, il n'y a pas d'odeur. Par ailleurs au début du processus, il y a une montée en température qui peut aller jusqu'à 70°C, cela tue les germes pathogènes éventuels. Il n'y a pas de plaintes à propos des odeurs. »

Quel enseignement tirez-vous de cette expérimentation ?

« Faire du compost, c'est participer à un écosystème naturel porteur de sens. Le compost fertilise non seulement le sol mais aussi le lien social ! Des personnes qui ne se croisaient pas se rencontrent et se parlent. On retourne ensemble le compost, on le passe au tamis, les enfants s'amuse à le tamiser, on prend l'apéritif ensemble... C'est une aventure collective, un partage de vie. »

* <http://compostproximite.blogspot.com/>

Le compostage au cœur de Paris, c'est possible

La Ville de Paris invite les Parisiens à composter eux-mêmes leurs épluchures et fleurs fanées pour fertiliser leurs balconnières et les espaces verts de leur immeuble en mettant à leur disposition matériels et formateurs. Objectif : recycler les biodéchets plutôt que les incinérer.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets ménagers, la Maire de Paris encourage le recyclage des biodéchets (déchets de cuisine, fleurs et plantes fanées...). Alors que le volume global des déchets parisiens décroît (- 3 % en 2009) et que le recyclage des emballages se développe, les biodéchets représentent plus de la moitié du contenu des poubelles. Ils sont incinérés alors qu'ils pourraient être valorisés en fonction de leur nature (matière organique). Le SYCTOM a d'ores et déjà lancé des projets d'équipements de méthanisation en Seine-Saint-Denis. Mais, en amont du traitement, Paris cherche à faire prévaloir une nouvelle approche de la gestion des biodéchets en ville : réduire leur quantité, en luttant contre le gaspillage alimentaire, composter sur place lorsque c'est possible, mettre en place le moment venu des collectes sélectives de biodéchets.

Pour une ville durable

Depuis 2 ans, les sapins de Noël sont récupérés dans les jardins publics. Une expérimentation de collecte des huiles alimentaires usagées des restaurants

a été lancée en janvier 2010 en vue de produire du biocarburant pour les engins de nettoyage. Avec l'expérimentation du compostage collectif des biodéchets en pied d'immeuble, la Ville de Paris continue de faire progresser le recyclage. À raison de 50 à 70 kg de biodéchets par an et par foyer, il serait possible d'obtenir 1 à 2 tonnes de ressources organiques par immeuble de 20 à 30 foyers. Les intérêts sont multiples : réduire la quantité de déchets mis à la poubelle, produire un compost naturel évitant les engrais pour entretenir plantes d'appartement et jardins privés, sensibiliser à la problématique du développement durable et créer du lien social entre les habitants.

Appel à candidatures

Prévue sur 4 ans, l'expérimentation est menée avec des sites qui se portent volontaires, non seulement immeubles d'habitation, mais aussi écoles, centres de loisirs, maisons de retraite, casernes, bâtiments administratifs, etc. L'opération leur est ouverte, dès lors qu'ils disposent d'un espace de pleine terre et qu'ils peuvent utiliser le compost sur place (les formu-



Les déchets organiques représentent 30 % du poids de nos poubelles.

laire de candidature sont disponibles sur www.environnement.paris.fr). Aux candidats retenus, la Mairie propose des bacs de compostage fermés (400 et 600 litres), un mélangeur pour bien aérer le compost, des bio-seaux pour transporter les déchets de cuisine ainsi qu'un guide de compostage pour chaque participant. Elle finance aussi une formation de guide-composteur pour la personne qui, au sein du groupe de volontaires, est chargée de l'animation et du suivi du compostage. Enfin, elle prévoit un accompagnement person-

nalisé par un professionnel du compostage pendant 9 mois pour garantir le bon fonctionnement du dispositif et répondre aux questions diverses. Il s'agira alors pour les participants - habitants d'une résidence, salariés ou usagers d'un établissement public - d'apporter leurs déchets organiques dans les bacs de compostage, de prendre peu à peu en charge leur compostage de façon autonome et d'utiliser leur compost pour rempoter leurs plantes d'intérieur ou fertiliser leurs jardinières ou leurs espaces verts !

Les points clés du compostage collectif d'immeuble

- ▶ L'existence d'une surface minimale de terrain pour installer des composteurs.
- ▶ L'adhésion des habitants au projet sur la base du volontariat.
- ▶ La formation des participants aux règles fondamentales du compostage.
- ▶ Le choix d'un matériel de compostage adapté au lieu d'installation.
- ▶ L'approvisionnement en matières sèches.
- ▶ L'instauration d'un suivi régulier, notamment par la diffusion d'un bulletin avec des informations pratiques et le rappel des consignes de base.

Syctom^{mag} est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Internet : www.syctom-paris.fr

Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Dominique Labrouche, Emmanuel Borde-Courtivron - Directrice de la communication : Véronique Menseau
Coordination : Nicolas Seguin - Crédits photos : © SYCTOM de l'Agglomération parisienne - © ESOPE - © Mairie de Paris / DPE © Fotolia © Parimage
Conception réalisation : **PARIMAGE** Rédaction : Monik Malissard - Document imprimé par Desbouis-Grésil, sur papier Cyclus Print 100% recyclé.

ISSN 1769-8782